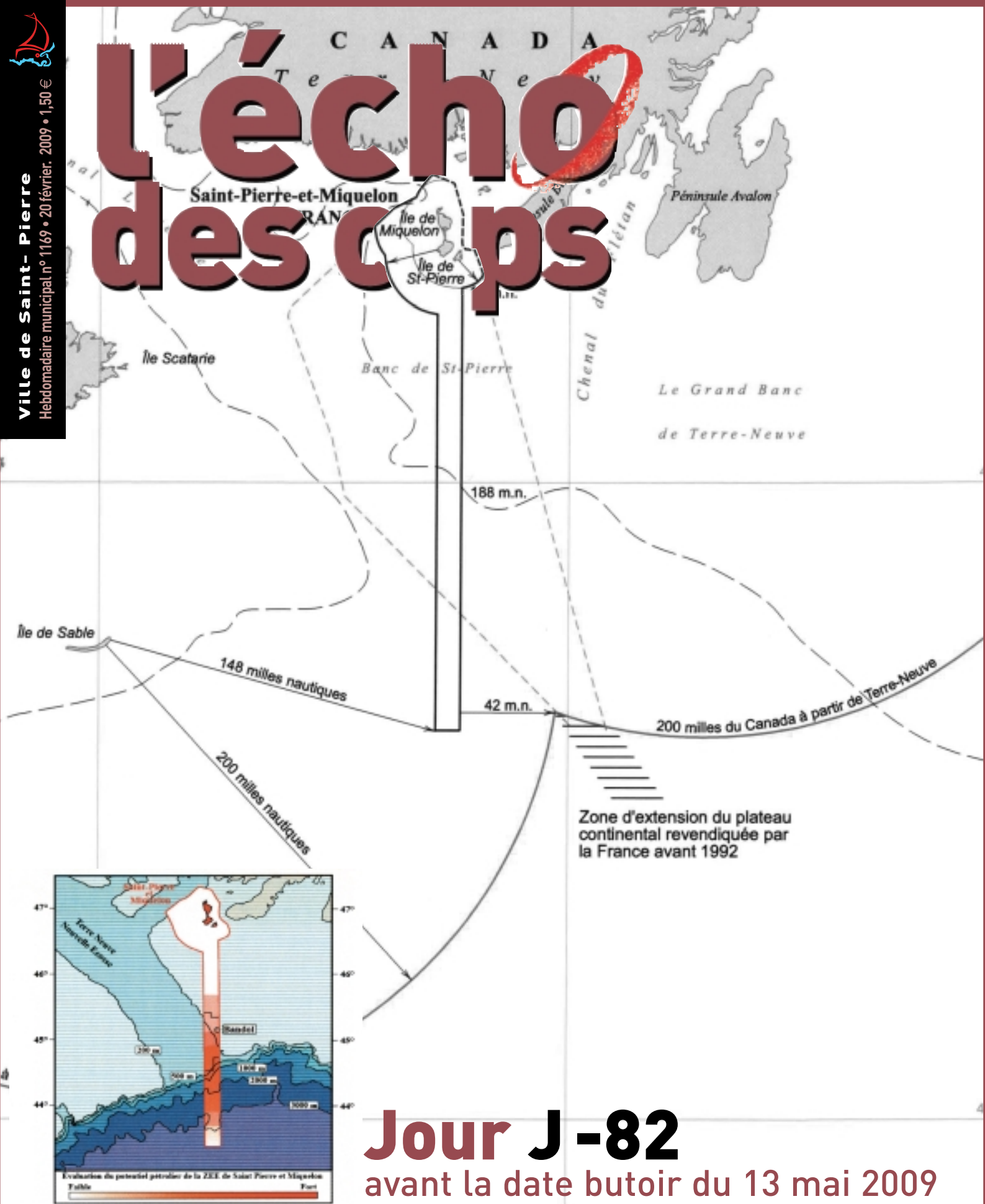


# L'écho des ceps



## Jour J-82

avant la date butoir du 13 mai 2009

**plateau continental p. 1** Lettre d'engagement des élus de l'Archipel **vie locale p. 2** Gendarmerie : aux victimes du devoir **sodépar p. 3** Hydrocarbures : quel rôle pour l'Archipel ? **spécial actualité p. 5 à supp. V** Pour tout savoir sur le dossier d'extension du plateau continental **rencontre supp. VII** Madame Ngoc-Thu Flament **futsal p. 10** Le Saint-Pierre FC en Métropole **et nos rubriques...** en deux mots • cinéma • agenda des marées • le saviez-vous ? • taux de l'euro • programme télé • p'tites annonces & p'tites infos...

Saint-Pierre et Miquelon le 17 février 2009

# Lettre d'engagement des élus de l'Archipel



Saint-Pierre et Miquelon  
La France en Amérique du Nord



85 jours de la date limite pour déposer une lettre d'intention revendiquant l'extension du plateau continental au sud de nos îles par la France auprès de la Commission des Limites du Plateau Continental, les élus de Saint-Pierre et Miquelon, conscients de l'enjeu crucial de ce dossier pour l'avenir économique de l'Archipel, s'engagent à rester unis et solidaires du « Collectif » dans les revendications suivantes :

- le réexamen interministériel en urgence de la question de l'extension du plateau continental de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- l'annonce rapide par le Gouvernement de sa volonté de déposer une lettre d'intention et son dossier préliminaire auprès du Secrétaire Général de la Commission des Limites du Plateau Continental ;
- le dépôt de cette lettre avant le 13 mai 2009 ;
- l'ouverture ensuite - et seulement ensuite - de négociations avec le Canada, afin de parvenir à des accords équitables, respectueux des intérêts de chacun et permettant une parfaite intégration de Saint-Pierre et Miquelon dans son contexte régional.

Les élus partageront avec le « Collectif » toute discussion qui pourrait s'engager avec l'État.

**Annick GIRARDIN**  
Député de l'Archipel

**Stéphane ARTANO**  
Président du  
Conseil territorial

**Stéphane COSTE**  
Maire de  
Miquelon-Langlade

**Max OLÀÏSOLA**  
Président du Comité  
Économique et Social

**Denis DETCHEVERRY**  
Sénateur de l'Archipel

**Karine CLAIREAUX**  
Maire de Saint-Pierre

**Monique WALSH**  
Présidente de la CACIMA

Journal édité par la Ville de Saint-Pierre - Site internet : [www.mairie-stpierre.fr](http://www.mairie-stpierre.fr) - FONDATEUR : Albert Pen (Février 1982) - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Karine Claireaux - ÉDITORIALISTE : Karine Claireaux - RÉDACTEUR EN CHEF : Didier Gil 05 08 41 10 91 - JOURNALISTE : Jean-Louis Mahé 05 08 41 10 92 - SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Clarisse Hacala - ACCUEIL : 05 08 41 10 90 - INFOGRAPHISTES : Sébastien Drake, Jean-Christophe L'espagnol : 05 08 41 10 95 - IMPRESSION : Yannis Lepape - tél. ATELIER : 05 08 41 10 93 - BUREAU : 05 08 41 10 94 - PARTICIPATION AU COMITÉ DE RÉDACTION : Maryse-Laurence Garzoni - PHOTOGRAPHES : ©Jean-Luc Drake, courriel : [jean-luc.drake@cheznoo.net](mailto:jean-luc.drake@cheznoo.net) - ©Jean-Christophe L'espagnol - **POUR NOUS JOINDRE** : L'Écho des Caps - rue Georges Daguerre - BP 4213 - 97500 SPM- tél. 05 08 41 10 90 - fax 05 08 41 49 33 - courriel : [echoebd@cheznoo.net](mailto:echoebd@cheznoo.net) - Tirage 1.900 exemplaires - Commission paritaire numéro 68511 - **ABONNEMENTS** - Saint Pierre et Miquelon : 1 an, 70 €/6 mois, 35 € - Métropole : 1 an 90 €/6 mois 45 €. Dom-Tom : 1 an 110 €/6 mois 55 € - Canada, USA : 1 an 93 €/6 mois 46,50 € - Europe et autres pays étrangers : 1 an 123 €/6 mois 61,50 €. **TARIFS PETITES ANNONCES** Forfait 3 lignes « particulier » 4,57 €, ligne supplémentaire : 1,52 € - Forfait 3 lignes « commercial » : 13,72 €, ligne supplémentaire : 3,04 €

Pour le Député de l'Archipel : « rien n'est encore joué dans ce dossier et, au contraire, c'est une occasion unique pour notre Archipel de se donner les moyens de son développement futur ».

## Extension du plateau continental Une question de survie

« **La Zone Économique Exclusive (ZEE) française, de dimension modeste et enclavée dans la ZEE canadienne, ne suffit pas aujourd'hui à assurer la pérennité économique de Saint-Pierre et Miquelon et le maintien dans l'Archipel de sa population. Alors que les perspectives en matière d'hydrocarbures et de pêche sont réelles, l'hypothèse d'une revendication d'un plateau continental étendu mérite d'être attentivement étudiée** ». C'est une des conclusions du rapport d'information rédigé conjointement par le Député de l'Archipel et le Député UMP de Vendée Louis Guédon et qui a été adopté à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues, par la Commission des Affaires Étrangères de l'Assemblée Nationale le 10 décembre 2008.

C'est aussi le message qu'Annick Girardin, avec l'ensemble des autres élus et le soutien total de la population, compte faire admettre au Gouvernement français pour qu'il dépose, **avant le 13 mai 2009**, une lettre d'intention auprès de la Commission des limites du plateau continental. « C'est notre dernière cartouche pour entamer des négociations à armes égales avec le Canada », a martelé le Député de l'Archipel mercredi soir devant quelque cent-vingt personnes réunies à la CACIMA et qui ont entendu et surtout mesuré l'importance des enjeux pour notre Archipel d'une extension du plateau continental.

### Un sujet de négociation.

Les Députés Girardin et Guédon ont judicieusement intitulé leur rapport : « Le plateau continental étendu de Saint-Pierre et Miquelon : vers un nouvel espace de coopération ? ». Car ils sont convaincus, leurs collègues de la Commission des Affaires Étrangères aussi, que, dans ce dossier, il ne faut pas baisser les bras et que, contrairement à la position jugée « passive » du Gouvernement, il est urgent de faire de la revendication « équitable » d'un plateau continental étendu un sujet de « négocia-

tion » reposant sur « l'honnêteté et le respect mutuels » des deux parties, française et canadienne.



« Chaque partie doit défendre ses intérêts et faire valoir ses revendications afin de négocier sur des bases claires », ont-ils écrit dans leur rapport. « Aujourd'hui, la nécessité de garantir la survie de l'Archipel et la volonté d'intégrer pleinement Saint-Pierre et Miquelon dans son environnement régional pourraient permettre d'envisager le plateau continental étendu comme un espace de coopération future ».

### Mais il y a urgence.

Les Députés Girardin et Guédon estiment que la « seule voie de droit permettant de rouvrir le dossier » consiste à saisir avant la date butoir du 13 mai 2009, la Commission

des limites du plateau continental (CLPC). Pour Annick Girardin, il ne s'agit pas de remettre en cause la sentence du tribunal arbitral de 1992 mais de « proposer une cogestion avec les Canadiens de ce qui serait la zone conjointe entre leur ZEE et notre plateau continental étendu ». Mais cela suppose de la part du Gouvernement français d'entamer, au plus vite, des négociations bilatérales avec le Canada afin de parvenir à « un accord équitable » qui offrirait de « réelles perspectives de survie » à notre Archipel dont l'économie est pour le moins exsangue.

### Propositions.

Les Députés Girardin et Guédon préconisent quatre propositions pour tenter de régler ce dossier :

- Solliciter un réexamen interministériel de la question de l'extension du plateau continental de Saint-Pierre et Miquelon, tirant les conséquences de l'adaptation de la procédure décidée lors de la dernière réunion des États parties à la Convention sur le droit de la mer.

- Demander au Gouvernement de transmettre, avant mai 2009, au Secrétaire général de la Commission des limites du plateau continental une lettre d'intention comportant les éléments préliminaires nécessaires au dépôt ultérieur d'un dossier d'extension du plateau continental.

- Accompagner cette lettre d'une démarche auprès des autorités canadiennes afin de solliciter l'ouverture de négociations sur, d'une part, la gestion d'une éventuelle zone maritime commune, et d'autre part, l'intégration économique de l'Archipel dans la région.

- Proposer aux responsables canadiens la réalisation d'études scientifiques conjointes afin de collecter des données sur les ressources maritimes.

### Une mobilisation forte s'impose.

Annick Girardin souhaite que la population « unie et rassemblée » fasse corps avec les élus sur ce dossier pour démontrer au



Gouvernement français, à travers différentes actions qui restent à déterminer par le « Collectif du 13 mai » qui s'est créé mercredi soir, qu'il doit engager rapidement des négociations avec le Canada.

Certes, la partie n'est pas gagnée d'avance. Mais la France se doit de réagir et de jouer son va-tout dans ce dossier. Dans le cas contraire, le Gouvernement nous prouverait, une fois de plus, que l'intérêt de l'Archipel a

été sacrifié sur l'autel des bonnes relations économiques franco-canadiennes.

■ Dossier préparé par Jean-Louis Mahé  
Photos Ville de Saint-Pierre — Jean-Luc Drake

## Actualité par le dessin



Petit rappel pour mieux saisir l'importance du dossier relatif à l'extension du plateau continental.

# Plateau continental

## Définitions et perspectives



**P**our la bonne compréhension du dossier, plutôt complexe, du plateau continental, il nous a paru opportun de rappeler plusieurs points...

### Extension du plateau continental juridique

D'après l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la Mer (Montego Bay, 1982), les pays possédant une façade maritime ont la possibilité, moyennant le respect d'un certain nombre de critères,

de demander à étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles à partir des lignes de base. La Convention a défini le plateau continental d'abord comme constitué des fonds marins et de leur sous-sol au-delà de la mer territoriale sur toute l'étendue du prolongement naturel du territoire terrestre d'un État. La limite du plateau continental à 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale est retenue dès lors que le rebord externe de la marge conti-

nentale se trouve à une distance inférieure et sans qu'il soit besoin pour un État d'apporter une justification à cette limite.

Il y a là un alignement voulu sur le critère de distance retenu pour la zone économique exclusive (ZEE) posé à l'article 57 de la Convention de 1982. C'est dans cette hypothèse que l'on évoque le plateau continental « juridique » pour bien démarquer cette notion de celle admise par les scientifiques. Les dossiers de demande d'extension doivent être présentés à la Commission spécia-



lisée sur les limites du plateau continental avant le 13 mai 2009.

Les travaux français ont officiellement débuté en 1998 (Comité interministériel de la mer du 1er avril) et ont été structurés en programme en 2002. La France a décidé de constituer des dossiers sur toutes les zones où les extensions peuvent être envisagées.

## EXTRAPLAC

La structure de ce programme, baptisé EXTRAPLAC pour EXtension RAisonnée du PLateau Continental, comprend :

- Un comité de pilotage interministériel, avec des représentants des divers ministères (Affaires Étrangères, Industrie, Recherche, Outre-Mer, Défense, Budget). Les travaux de ce comité sont coordonnés par le Secrétariat Général de la Mer, service du Premier Ministre.

- Un groupe de projet qui assure la maîtrise d'oeuvre du programme avec la définition et la conduite des études et travaux nécessaires pour la constitution des dossiers de demandes d'extension, l'élaboration des éléments techniques et juridiques nécessaires à la présentation devant la commission spécialisée de l'ONU du dossier français de demande. Le groupe de projet est constitué d'un noyau permanent composé de représentants de l'Ifremer, du Ministère de l'Industrie (Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières), du SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine), de l'IFP (Institut Français du Pétrole). Il peut en outre s'adjoindre les services de tous les spécialistes nécessaires. La direction du groupe de projet est confiée à l'Ifremer. Le financement du programme est assuré par le Ministère de l'Industrie.

## CLPC

L'extension du plateau continental ne peut pas être une extension autoproclamée mais une extension sous conditions dont la première est le dépôt d'une demande auprès d'une instance spécialement créée par la Convention de Montego Bay. Il s'agit de la Commission des limites du plateau continental, la CLPC. La CLPC est un organe d'experts indépendants de 21 membres, élus pour un mandat de 5 ans par la conférence des États-parties à la Convention sur le droit de la mer. Elle est placée près du Secrétaire général des Nations Unies et bénéficie des services de la division du droit de la mer et des affaires océaniques de l'ONU.

## Le cas de SPM

Nous pouvons lire sur le site Internet du Secrétariat Général de la Mer que le « cas de Saint-Pierre et Miquelon pose un problème juridique et diplomatique en raison d'une **attitude plutôt négative du Canada voisin qui ne reconnaît pas un droit à l'extension du plateau continental pour la France**. Des contacts sont pris avec ce pays pour étudier comment lever ce blocage sans aller jusqu'à une situation de crise, notamment en envisageant un projet de campagne en coopération dans cette zone ».

## Perspectives

Dans leur rapport, les Députés Annick Girardin et Louis Guédon préconisent la négociation bilatérale : « Les règles procédurales de la CLPC, la configuration géographique particulière ainsi que les intérêts politiques des deux pays plaident en faveur d'une approche conjointe de cette question. Le dossier français ne peut être défendu sans un soutien canadien et réciproque-

ment. Dès lors qu'un État fait part de son objection, la Commission interrompt l'étude du dossier. Ainsi, si le Canada bloquait la demande française ou refusait l'autorisation d'accomplir une campagne scientifique préalable nécessaire au dépôt du dossier dans sa ZEE, la France pourrait, à son tour, entraver la future demande canadienne pour cause de différend. Le dépôt avant mai prochain d'un dossier à titre conservatoire pourrait être justifié par la complexité particulière de la situation et le souhait d'entamer des négociations reposant sur les points suivants : absence de remise en cause de la décision de 1992 ; campagne scientifique commune pour présenter à la CLPC des données complètes et actualisées ; existence de droits sur le plateau continental auxquels aucun des États n'a renoncé. Dans la recherche d'une solution consensuelle, la création d'une zone de gestion commune pourrait être l'un des éléments de la négociation. »

## Précision

Pour l'information la plus complète de nos lecteurs, nous rappelons que le Président du Conseil Territorial, Stéphane Artano, a fait voter une délibération le 15 septembre 2006 relative à une demande d'extension du plateau continental invitant le Gouvernement français à déposer cette demande, avant le mois de mai 2009, auprès de la Commission des limites du plateau continental.

■ Jean-Louis Mahé

Photos Ville de Saint-Pierre — Jean-Luc Drake

Deux Députés diamétralement opposés sur un plan politique partagent la même analyse sur le dossier : « l'attitude de la France dans cette controverse a ajouté, à l'amateurisme juridique, la candeur politique » ; « la défense politique de ces îles, petites et lointaines, n'a jamais eu, sauf rare exception, l'écho qu'elle aurait mérité au Parlement ».

# Plateau continental

## Opinions

**A** l'issue des travaux de la Commission des Affaires Étrangères le 10 décembre dernier, et suite au rapport défendu par Annick Girardin et Louis Guédon, deux Députés, radicalement opposés sur le plan politique, se sont exprimés sur ce dossier. Voici leurs déclarations...

**I Député de Haute-Corse, Paul Giacobbi, a p p a r e n t é Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :**



« Gardons-nous, dans cette affaire, de confondre le droit, la sentence arbitrale et la décision canadienne unilatérale de 1996.

L'extension du plateau continental est prévue, en droit, par la Convention de Montego Bay ; il existe une commission ad hoc. L'attitude de la France dans cette controverse a ajouté, à l'amateurisme juridique, la candeur politique.

C'est bien l'amateurisme qui a prévalu dans l'accord sur le lieu de l'arbitrage, dans l'acceptation de la présence majoritaire de juges américains au sein du tribunal arbitral, et dans le choix du moment : la jurisprudence était alors très floue, faisant grand cas de la notion d'équidistance – défavorable à la France – et laissant très peu de place à la notion d'équité – plus favorable à nos intérêts. Il eût mieux valu attendre. De surcroît, la défense française s'est révélée très faible devant le tribunal arbitral. Enfin, aucune exploitation des aspects de la sentence qui confortaient notre position n'a été effectuée. Or cette sentence écarte expressément toute considération sur la zone qui s'étend au-delà des 200 milles : le tribunal décline sa compétence et laisse ainsi ouvertes toutes les options ultérieures, occasion que la France n'a toujours pas saisie.

La candeur politique est tout aussi manifes-

te : on prétend ne pas vouloir élever de conflit juridique avec le Canada au nom de la préservation des bonnes relations franco-canadiennes. Mais plusieurs exemples existent de différends tout à fait similaires entre des États qui, à la même époque, entretenaient par ailleurs d'excellentes relations : le Qatar et Bahreïn ont connu un conflit juridique à propos d'un îlot, la Libye et Malte ont porté un différend relatif à des frontières maritimes devant la Cour internationale de justice, et les États-Unis sont, semble-t-il, allés jusqu'à supprimer matériellement un îlot pour faire disparaître une querelle du même ordre avec le Mexique.

La France peut donc fort bien utiliser des voies de droit à l'encontre du Canada sans nuire aux relations bilatérales. Or précisément, le Canada a adopté, en 1996, une attitude juridiquement inacceptable au regard de la sentence arbitrale de 1992. En effet, en 1992, les mémoires écrits de la partie canadienne ne mentionnaient pas l'Île de Sable. Soudain, en 1996, le Canada invoque l'existence de l'Île de Sable. Les marques de souveraineté existantes peuvent certes étayer sa qualification d'île, puisque cette terre n'est ni entièrement recouverte par les eaux ni totalement inhabitée. Mais mettre en avant cette île pour la fixation de la zone des 200 milles entraîne des conséquences exorbitantes au regard de ce qui n'est, en réalité, qu'un "fait maritime insignifiant". Il est foncièrement inéquitable que cela octroie à la zone économique canadienne 87 000 kilomètres carrés face à une zone française de 12 000 kilomètres carrés. Ce changement d'argumentaire de la part du Canada, consistant à n'invoquer l'Île de Sable qu'en 1996 en déformant la portée de la sentence de 1992, justifierait pleinement une action reconventionnelle de la France en vertu du principe d'estoppel. Même si une telle action ne doit pas forcément être intentée, l'argument mérite à tout le moins d'être utilisé. La loi canadienne de 1996, par définition unilatérale, a instauré une forme de fait accompli que la France, hélas, n'a jamais contesté. Que faire ? Plusieurs options se présentent.

Tout d'abord, relancer la procédure sur le fondement de l'estoppel. Selon les juristes compétents, cela est possible ; il s'agit même d'un cas d'école. Ensuite, rappeler haut et fort quels sont nos droits. Enfin, utiliser toutes les voies de droit possibles, en particulier la revendication de l'extension du plateau continental ; la configuration à beau ne pas être optimale, la question vaut d'être soulevée. En définitive, il faut négocier avec le Canada, notamment sur la question du forage pétrolier, pour obtenir une répartition plus équitable des ressources. »

**I Député UMP de Saône-et-Loire, Gérard**



**Voisin :** « Je salue le rapport de nos collègues Annick Girardin et Louis Guédon, qui fait suite à celui que j'avais présenté sur l'accord relatif aux champs d'hydrocarbures transfrontaliers.

Il faut déplorer que, jusqu'à présent, et sans vouloir accabler les prédécesseurs de Madame Girardin, l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon ait été mal défendu à l'échelle nationale et internationale. Tous les aspects juridiques de la question évoquée ce matin en Commission ont été étudiés ; il reste que la défense politique de ces îles, petites et lointaines, n'a jamais eu, sauf rare exception, l'écho qu'elle aurait mérité au Parlement. [...] Car nul ne peut nier l'intérêt économique et historique de la présence française à Saint-Pierre et Miquelon. Au-delà de la publication de ce rapport d'information, que des parlementaires métropolitains se rendent sur place serait donc un témoignage très utile et empêcherait que cette question tombe dans l'oubli. »

**Annick Girardin : « Un renoncement de la France sur ce dossier, sans affirmation de ses droits avant toute discussion avec le Canada, conduirait inéluctablement toute négociation avec nos voisins à l'échec et l'Archipel économiquement à sa perte ».**

# Plateau continental

## Questions au Député

**P**our compléter notre dossier consacré au plateau continental, le Député de l'Archipel, Madame Annick Girardin, a accepté de répondre à nos questions.



**Écho : Le Gouvernement Fillon est-il convaincu du bien-fondé de votre combat ? Est-ce le combat de la dernière chance pour l'Archipel ?**

**Annick Girardin :** Les gouvernements successifs depuis 1992 ont tous eu la même attitude face aux dossiers de Saint-Pierre et Miquelon, préférant sacrifier les intérêts de la France en Amérique du Nord aux bonnes relations franco-canadiennes. Aucun d'entre eux n'a vraiment souhaité chercher la moindre possibilité pour défendre véritablement les intérêts de l'Archipel face au Canada, espérant fortement que la coopération régionale suffirait à nous satisfaire. Mon collègue Paul Giacobbi parle à juste titre « d'amateurisme juridique » et de « candeur politique », car la France peut fort bien entamer des procédures juridiques à l'encontre du Canada sans nuire aux relations bilatérales. Plusieurs exemples existent de différents

tout à fait similaires entre des États, qui au même moment entretenaient par ailleurs de bonnes relations commerciales et économiques.

Le Gouvernement Fillon, par la voix de son Ministère des Affaires Étrangères, maintient pour l'instant le même cap que les gouvernements précédents.

Pour moi, comme pour l'ensemble des élus et responsables locaux auditionnés par la Mission d'information, ce dossier représente la « dernière chance » de l'Archipel.

C'est la « dernière chance » pour que Saint-Pierre et Miquelon obtienne la place qui devrait être la sienne dans la région et se fasse entendre, tant sur la question du plateau continental étendu que sur la nécessité d'entreprendre des négociations avec le Canada à la suite du dépôt de la lettre d'intention auprès de la C.L.P.C. Nos îles traversent une crise profonde et notre économie est sinistrée : la pêche est en déclin, le tourisme ne répond pas à nos espérances, les secteurs des services et du commerce sont en difficulté... Quant à la coopération régionale, elle est, du point de vue économique, insuffisante, voire inexistante.

« Dernière chance » enfin, parce que le dépôt d'une lettre d'intention par la France auprès de la Commission des Limites du Plateau Continental avant le 13 mai est notre dernière cartouche pour entamer des négociations à « armes égales » avec le Canada.

**Écho : Quelles sont les négociations possibles avec les Canadiens ?**

**A.G. :** Après le dépôt de la lettre d'intention, et seulement après, il faut que la France, en concertation avec les élus de l'Archipel, ouvre avec nos voisins canadiens des négociations sur notre intégration économique dans la région. Cette négociation portera bien évidemment sur la gestion de zones partagées (plateau continental et Zone Économique Exclusive), mais également sur des éléments, qui à plus court terme, permettront à Saint-Pierre-et-Miquelon de retrouver une économie plus florissante.

**Nous parlons ici :**

■ d'accord sur la pêche (partage des données scientifiques, possibilité de pêcher l'ensemble de nos quotas avec nos bateaux...);

■ d'accord visant l'exploitation des ressources en hydrocarbures (ratification par le Canada de l'accord relatif aux champs d'hydrocarbures transfrontaliers...);

■ d'intégration de Saint-Pierre et Miquelon dans sa région (ravitaillement des plateformes de forage, droit au cabotage maritime et aérien...).

Il faudra bien évidemment affiner les demandes de la partie française, tous ensemble.

**Écho : Vous appelez de toutes vos forces un soutien total et sans faille de la population. Un Collectif se met en place pour envisager des actions d'envergures ? Quel rôle accordez-vous à ce Collectif ?**

**A.G. :** J'ai souhaité qu'un collectif se crée aux côtés des élus pour plusieurs raisons :

- je suis fondamentalement pour un travail collectif, garant d'un meilleur résultat, bien entendu quand l'engagement de chacun est franc et véritablement sans faille ;

- j'estime que la question du plateau continental est cruciale pour notre avenir et nous concerne tous. Cette cause nécessite que toutes les forces vives de l'Archipel et que la population dans son ensemble, s'engagent aux côtés des élus ;

- un collectif, c'est également pour moi s'assurer d'une force d'initiatives, d'une force de propositions et d'actions, au-delà de toutes tendances politiques ou économiques partisans.

Ce collectif, qui s'est constitué à l'issue de la réunion publique que j'avais organisée le 11 février dernier à la CACIMA, devrait très rapidement programmer ses premières réunions. D'ici là, les élus auront - je le souhaite - pris l'engagement ferme de partager la même cause et d'accompagner jusqu'au bout le collectif dans ses actions.

Le Collectif devrait être à mon sens le coordinateur officiel de cette lutte commune. Il devra être indépendant et avoir des moyens à la hauteur de nos ambitions pour

l'Archipel. Financièrement parlant, des entreprises privées se sont engagées à abonder un fonds et l'idée du Président du Conseil Territorial de rendre ces dons déductibles de l'impôt a été fort appréciée.

**Écho : À l'instar de ce qui s'est mis en place pour défendre les quotas de pêche à la fin des années 80 et des résultats obtenus, ne craignez vous pas que l'Archipel soit sacrifié sur l'autel des bonnes relations économiques franco-canadiennes ?**

**A.G :** Il ne faut pas se le cacher, rien n'est gagné. Mais en ce qui me concerne, je réaffirme ma détermination à me battre jusqu'au bout. Et je me serais battue seule s'il l'avait fallu ! J'ai été heureuse de voir se manifester spontanément des bonnes volontés pour la création d'un Collectif, mais aussi de constater que, petit à petit, les élus qui étaient sceptiques dans un premier temps se lancent eux aussi aujourd'hui dans la lutte. Je ne désespère pas que tous ensemble nous puissions faire réaliser au Gouvernement Fillon et au Président de la République, que les affirmations assénées depuis 1992 par le Ministère des Affaires Étrangères, ne sont que purs entêtements diplomatiques.

Le combat sera certes difficile, c'est pourquoi nous devons le mener unis, localement mais également en Métropole, par tous les moyens et sur tous les terrains, qu'ils soient médiatiques ou politiques. Il va nous falloir

activer tous les réseaux à notre disposition : nos concitoyens expatriés, les étudiants, les fonctionnaires métropolitains qui ont gardé des attaches avec l'Archipel et manifestent un intérêt pour son avenir... Il nous faut mobiliser un maximum de personnes autour de notre cause, et chacun à son niveau peut le faire.

**Écho : Êtes-vous favorable à des actions dites « d'explication de texte » auprès des politiques et des grands médias canadiens ?**

**A.G :** La presse et les autres réseaux d'influence devront être de précieux alliés. Comme toujours, le pouvoir ne prend en compte que les revendications qui ont un véritable écho auprès du public. Alors « explication de texte » oui, en ce qui nous concerne, auprès de l'opinion publique canadienne. Il faut mettre en place une véritable stratégie de communication à destination de la Métropole, mais, bien entendu, aussi à destination de nos voisins. Nous n'avons pas au Canada que des adversaires, mais aussi de la famille, des amis et donc autant de soutiens possibles. Il est tout aussi important pour nous que les Canadiens comprennent bien la problématique de Saint-Pierre et Miquelon.

**Écho : Que signifierait pour l'Archipel un renoncement de la France dans ce dossier ?**

**A.G :** Vous l'aurez compris l'heure est grave, et convaincre le gouvernement français d'a-

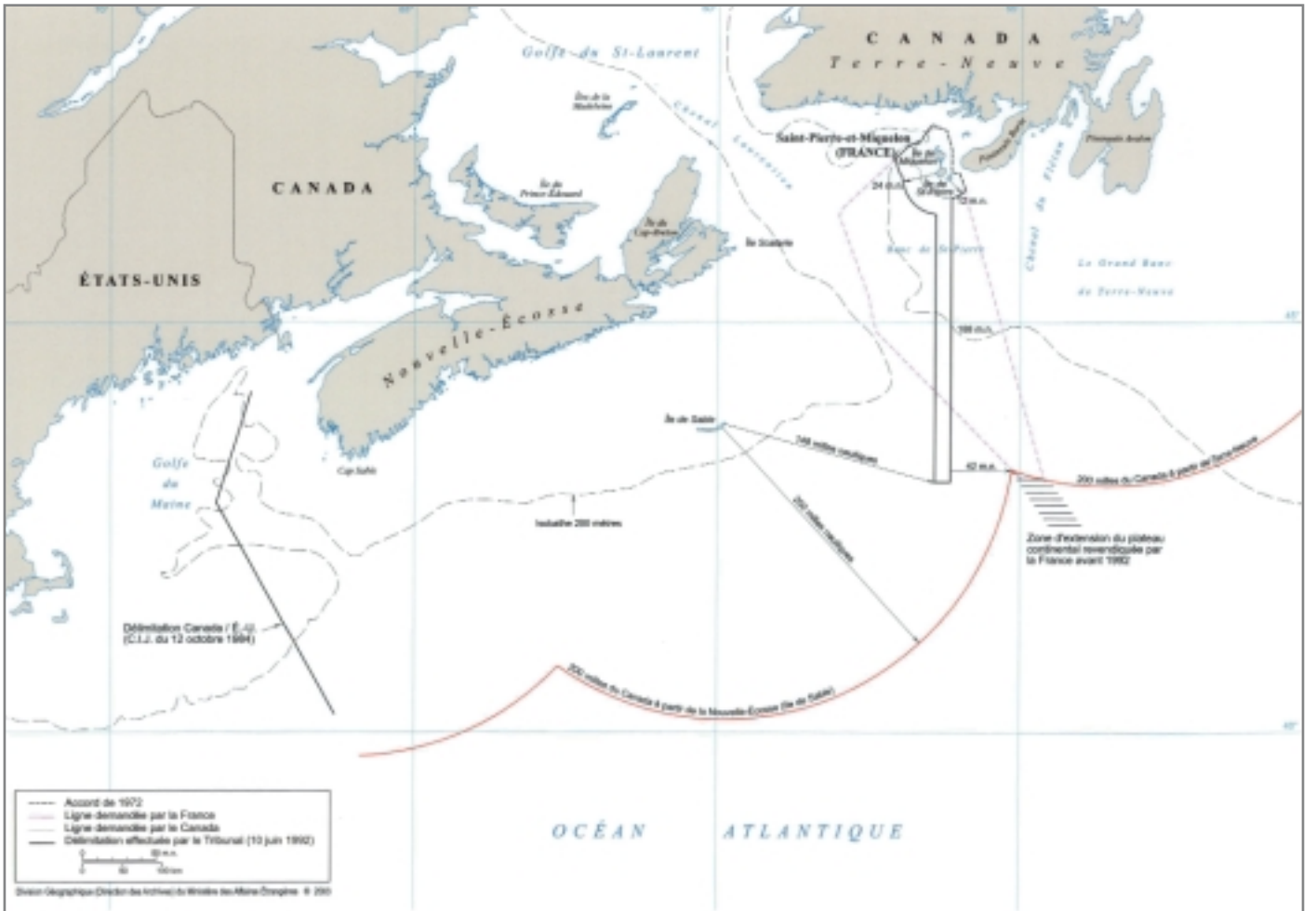
dresser avant la date butoir du 13 mai prochain cette lettre d'intention demandera une grande force de persuasion. C'est pourquoi la mobilisation de toutes les énergies est indispensable !

Il ne s'agit pas, je le réaffirme, de rentrer en conflit avec nos voisins Canadiens, mais bien de faire valoir nos droits maritimes, les droits de la France, les droits d'une nation côtière. La Mission d'information de l'Assemblée Nationale, que j'ai menée avec mon collègue Louis Guédon, a démontré, grâce à l'audition notamment de juristes du droit maritime, qu'une revendication française était juridiquement fondée et défendable devant la Commission des Limites du Plateau Continental. Aussi, un refus du gouvernement de s'engager dans cette voie serait alors incompréhensible.

Un renoncement de la France sur ce dossier, sans affirmation de ses droits avant toute discussion avec le Canada, conduirait inéluctablement toute négociation avec nos voisins à l'échec et l'Archipel économiquement à sa perte.

Il est évident que si le gouvernement adoptait cette attitude, ce serait vécu par l'ensemble de la population de l'Archipel comme un abandon de la Mère patrie...

■ Propos recueillis par Jean-Louis Mahé  
Photo Ville de Saint-Pierre — Jean-Luc Drake



# Le potentiel pétrolier de Saint-Pierre et Miquelon

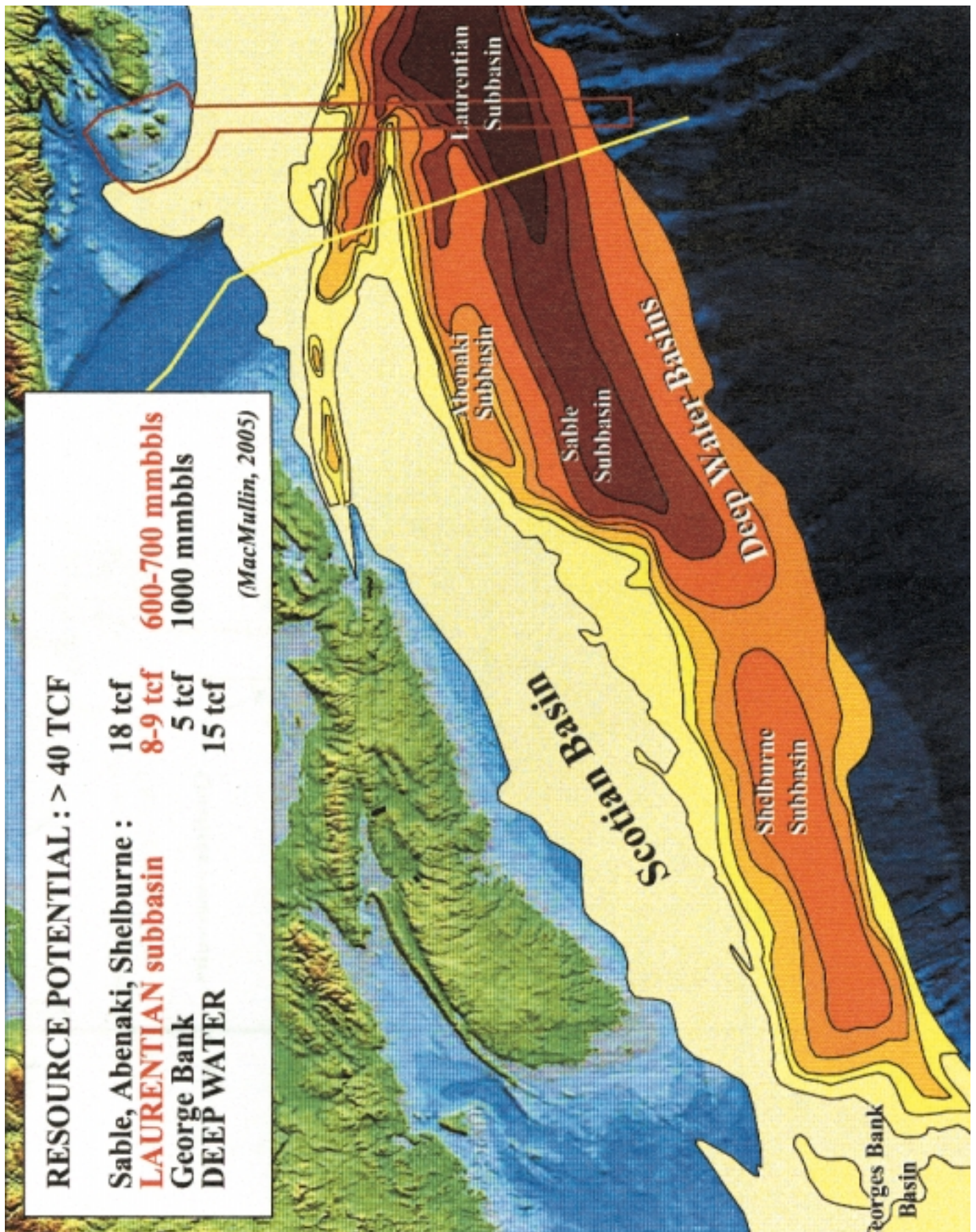


Image provenant du Rapport d'information n°1312 intitulé : « Le plateau continental étendu de Saint-Pierre et Miquelon : vers un nouvel espace de coopération ? », édité par l'Assemblée Nationale.

# Le potentiel pétrolier de Saint-Pierre et Miquelon

Images provenant du Rapport d'information n°1312 intitulé : « Le plateau continental étendu de Saint-Pierre et Miquelon : vers un nouvel espace de coopération ? », édité par l'Assemblée Nationale.

